



Institut National d'Assurance Maladie

Mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité

AMI N° 00001/2024/INAM/DG/RMP

1. *L'Institut National d'Assurance Maladie a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer son programme de modernisation et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles relatif à la sélection d'un cabinet en vue de **la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA)**.*
2. Les services attendus du cabinet consistent, à définir, à implémenter et à tester un PCA conforme aux référentiels et standards applicables en la matière et adapté au contexte et activités de l'INAM. De façon non exhaustive, il est attendu du cabinet les prestations ci-après :
 - présenter une méthodologie de mise en place d'un PCA ;
 - réaliser une analyse de risques liés à la continuité d'activité de l'INAM ;
 - faire un état des lieux des applications et des serveurs classés par degré de sensibilité ainsi que des câblages électriques, télécoms et réseaux ;
 - proposer des solutions de secours, stratégies et organisations PCA à mettre en œuvre (définition de l'organisation cible de l'entité PCA)
 - élaborer des procédures opérationnelles, organisationnelles et techniques de mise en œuvre du PCA ;Voir les TDR pour les détails. La mission ne devrait pas excéder 12 mois.
3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.
4. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :
 - la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience,
 - les références du candidat concernant l'exécution de marchés analogues,
 - l'organisation technique et managériale du cabinet, et
 - les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels.
5. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ, hormis les annexes et preuves de réalisation de missions similaires. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Par ailleurs, les candidats devront fournir les pièces administratives ci-après :

Pour les soumissionnaires communautaires

- Carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- Quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- Quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les soumissionnaires étrangers

- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
 - Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
 - Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.
6. Une liste de candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné suivant la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :
- Direction Générale de l'INAM, 3082 Boulevard du 13 Janvier Quartier Dékon,
Responsable des Marchés Publics, 3ème étage
Boîte Postale n° : 01 BP 11
Tél. : 79 30 01 12
e-mail : anounhou@inam.tg avec **copie obligatoire** à mdossou@inam.tg
Heure d'accès : de 8h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après :
Direction Générale de l'INAM, 3082 Boulevard du 13 Janvier Quartier Dékon,
ancien immeuble de la BSIC, Secrétariat du Directeur Général, 2ème étage,
au plus tard le 30 août 2024 à 11 heures 00 minute.

La Personne Responsable des